



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 19 février 2020

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Rappel du règlement de la jonglerie (Art.6.2 règlement compétitions U13) : « Si aucune indication de résultat du challenge n'apparaît sur la feuille de match aucun point ne sera attribué aux équipes concernées ». A VERIFIER AVANT SIGNATURE D'APRES MATCH
La saisie des jongles n'est pas automatique et fait l'objet d'une vérification sur chaque feuille de match par la Commission le mercredi suivant la rencontre avant que les services du District ne saisissent le point de jonglerie

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission de Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non utilisation. (Art.17 des règlements du district)

Division 1

Courriers

- **CMI FLOIRAC** (500045) du 15 et 17 février 2020 : courriel concernant le vainqueur de la jonglerie non inscrite sur la FMI de la rencontre contre ST MEDARD EJ 1 du match 22301439 du 25 janvier 2020

La Commission confirme sa décision parue sur le PV du 29 janvier 2020 : applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et en conséquence n'attribue aucun point aux équipes concernées.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2019/2020

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Division 2

Demande de modification de rencontre

- Match 22301724 BASSENS CMO 1 / COQ ROUGES BDX 1 Poule D du 14/03/20
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 4 avril 2020

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
8 février 2020	B	22301622	NORD GIRONDE US 1	551006	FMI transmise hors délai (12.02)	40€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

Division 3

Courriers

- STADE BORDELAIS ASPTT (500021) du 17 et 18 février 2020 : courriel concernant le vainqueur de la jonglerie non inscrite sur la FMI de la rencontre contre CHANTECLER BDX 2 du match 22301931 du 25 janvier 2020
La Commission applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et en conséquence n'attribue aucun point aux équipes concernées. La Commission rappelle que les 2 équipes doivent vérifier cette information avant la signature d'après-match. La Commission vous préconise de vérifier les paramètres d'affichage de votre tablette afin d'avoir accès aux signatures et validation des observations

Division 4

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
15 février 2020	B	22302076	LORMONT US 3	509442	Feuille de match mal remplie et/ou non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

- Match 22302295 BRUGES ES 3 / MERIGNAC SA 4 Poule D du 25/01/20
La Commission prend note de la décision de la Commission de discipline.

Division 5

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
15 février 2020	B	22302215	MASCARET FC 3 MERIGNAC ARLAC E 3	560218 514831	Feuille de match mal remplie et/ou non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Division 6

Feuilles de matchs non parvenues

2^{ème} rappel feuille de match du 8 février 2020

Poule F	22302566	Bruges E.S	4	Le Haillan As	3
---------	----------	------------	---	---------------	---

Demande informations

- La Commission renouvelle sa demande au club de ST SEURIN JUNIOR sur les raisons d'aucune connexion à la FMI pour le match contre Vallée de Dordogne du 8 février 2020.

Courriers

- FC VALLEE DE DORDOGNE (554416) du 15 février 2020 : courriel concernant le forfait de son équipe pour son match contre St SEURIN JUNIOR 2

La Commission prend note et enregistre ce 1^{er} forfait.

- MONTESQUIEU FC (590336) du 16 février 2020 : courriel concernant le vainqueur de la jonglerie non inscrite sur la FMI de la rencontre contre AS CHAMBERY 1 du match 22301758 du 15 février 2020

La Commission applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et en conséquence n'attribue aucun point aux équipes concernées. La Commission rappelle que **les 2 équipes doivent vérifier cette information avant la signature d'après-match**. La Commission vous préconise de vérifier les paramètres d'affichage de votre tablette afin d'avoir accès aux signatures et validation des observations.

- AM S TAILLANAISE (518036) du 17 février 2020 : courriel concernant la feuille de match et les problèmes FMI

La Commission vous rappelle :

- Lors de l'utilisation d'une feuille de match papier un match ne peut se dérouler sans le remplissage avec les licences d'une feuille de match avant le début de la rencontre
- Que la récupération des données du match doivent se dérouler au plus tard 2H avant le début de la rencontre avec une connexion WIFI correcte et que lors du match il n'est plus nécessaire de disposer de la WIFI

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
8 février 2020	D	22302476	SPUC 3	500139	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40€
15 février 2020	E E E	22302256	GENSAC MONTCARET 2	550080	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40€
		22302529	LIBOURNE ROUGES 2	518683		
		22302527	VALLEE DORDOGNE E 2	554416		
	H	22302662	CENON US 4	511449	Feuille de match mal remplie et/ou non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit